

## Editorial



Chères Annœuillinoises,  
Chers Annœuillinois,

Après avoir mis en place une bourse au permis, le CCAS a souhaité aller plus loin dans son aide à la mobilité par l'accès aux personnes en difficulté au microcrédit personnel. C'est donc, logiquement, qu'il a signé, le mardi 4 juin, une convention de partenariat avec le Point Passerelle et le Crédit Agricole.

Il est évident qu'un emploi se trouve beaucoup plus facilement lorsque l'on a une autonomie de déplacement mais peu d'offres ou d'aides permettent d'acheter un véhicule lorsque l'on est exclu du crédit bancaire classique. Le microcrédit personnel répond à cette problématique en permettant aux personnes en difficulté de rester insérées socialement et économiquement.

Le microcrédit personnel n'est pas réservé aux seuls porteurs de projets professionnels, d'autres besoins peuvent être satisfaits : biens d'équipements du logement, caution de loyer et, côté santé, acquisition de prothèses auditives, lunettes ... pas ou peu prises en charge par la Sécurité Sociale, ce qui concerne de plus en plus de personnes retraitées.

Je vous laisse découvrir dans les pages intérieures les modalités d'accès au micro crédit personnalisé. Enfin, l'été est arrivé avec ses périodes de fortes chaleurs, les personnes âgées ou fragiles peuvent se faire recenser sur un registre au CCAS afin de faire intervenir ses services en cas de besoin. Ainsi des visites à domicile seront réalisées par les agents du CCAS pour vérifier que ces personnes s'hydratent bien et leur proposer de se rafraîchir en se rendant dans une pièce climatisée de la Comtesse des Flandres et participer aux animations qui leur sont ouvertes.



*Bonne lecture et je vous souhaite  
de très bonnes vacances*

Cordialement,

Philippe PARSY  
Le Président du C.C.A.S

# LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE SIGNE UNE CONVENTION DE MICRO-CRÉDIT UN MICRO-CRÉDIT POUR MIEUX REDÉMARRER

Le **CCAS de la Ville d'Annœullin**, le **Point Passerelle** et le **Crédit Agricole** viennent de signer une convention sur le micro-crédit. **Remettre le pied à l'étrier des personnes exclues du système bancaire, tel est le but de ce partenariat.**

Le Président du C.C.A.S, **Philippe Parsy** a décidé, avec son conseil d'administration, de signer une convention de partenariat destinée à lutter contre l'exclusion bancaire des plus démunis.

Le micro-crédit aide les personnes démunies à reprendre leur place dans la société : voici l'état d'esprit qui reflète les signataires de la convention de partenariat sur le micro-crédit.

Il s'agit pour le Centre Communal d'Action Sociale d'identifier les personnes fragilisées par les aléas de la vie (perte d'emploi, maladie, divorce, perte d'un proche ...) souhaitant un retour à une situation stabilisée et pérenne, mais ne pouvant obtenir de crédit bancaire classique.

## **Jusqu'à 5 000 euros maximum**

Après une identification potentielle, le demandeur est dirigé vers l'association **Point Passerelle** pour l'aide et le suivi d'un dossier de micro-crédit auprès du **Crédit Agricole** ...

Les prêts octroyés présenteront les caractéristiques suivantes :

- > Durée : de 12 à 60 mois
- > Montant : 5 000 € maximum
- > Garantie : jusqu'à 50 % des encours de micro-crédit social par le fonds de cohésion sociale.
- > Assurance décès invalidité : facultative
- > Frais de dossier : néant

**\*Réservé exclusivement aux habitants du territoire sur lequel opère le CCAS de la commune d'Annœullin.**

Le rôle du **CCAS** consiste à orienter les éventuels bénéficiaires à un micro-crédit, vers l'association **Point Passerelle Nord**, cette association étudie les demandes, fait un diagnostic des situations personnelles et financières avant de les envoyer vers le **Crédit Agricole/Nord de France**.

Le dossier du bénéficiaire est alors étudié (huit jours maximum) et une fois accordé, le bénéficiaire est suivi par un administrateur du Crédit Agricole qui l'accompagne les premiers mois dans ses démarches et son suivi budgétaire. Le point est ensuite fait une fois par an.

Le micro-crédit porte sur les domaines tels que : achat de véhicule, réparations, permis de conduire, équipement informatique, formation, aménagement pour personnes handicapées, accès au logement, achat ou rénovation d'un moyen de chauffage etc...

Cette aide est **totale et gratuite**, il n'y a **pas de frais de dossier**, le bénéficiaire est reçu par un conseiller bénévole du Crédit Agricole; un contact à domicile est également possible.

Point Passerelle est aussi un médiateur entre la personne à aider et les différents acteurs qui peuvent l'aider (banques, assistante sociale, les services sociaux d'EDF/GDF etc...).

**L'association Point Passerelle est une association indépendante, ouverte à tous les particuliers (actifs, jeunes, retraités).**



Ce micro-crédit personnel est accordé aux personnes généralement exclus du système bancaire classique du fait de leurs revenus trop faibles (personnes victimes d'un accident de la vie : deuil, divorce..., personnes handicapées, les seniors) ou de la fragilité de leur situation professionnelle (intérimaire, demandeur d'emploi).

## **ATTENTION**

Les prêts **sont exclusivement destinés au financement des projets d'insertion ou de réinsertion professionnelle et/ou sociale**, et peuvent concerner par exemple :

- l'emploi (formation, équipement...),
- la mobilité (achat ou réparations d'un moyen de locomotion, permis de conduire...),
- le logement (caution de loyer...),
- la santé...

Les prêts sont généralement accordés pour un montant maximum de 5 000 €, pour une durée de 12 à 60 mois maximum. Le taux est déterminé par l'organisme bancaire.

### **La constitution de la demande se fait par plusieurs étapes :**

Entretien avec le **CCAS** afin d'instruire la demande (avec pièces justificatives).

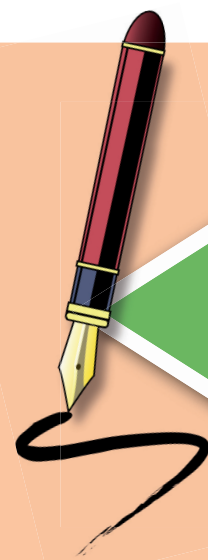
Ensuite le dossier complet sera transmis à l'association Point Passerelle (pour une étude plus complète sur l'aspect financier) pour une présentation auprès du Crédit Régionale Agricole.

Si acceptation de la demande, un accompagnement se mettra en place avec le **CCAS** et l'association **Point Passerelle**.

**POUR TOUTE INFORMATION CONTACTEZ  
LE CCAS AU 03.20.90.41.55**

**Le personnel du CCAS reste mobilisé pour répondre  
au plus près des préoccupations et des attentes de chacun !**

**LA SOLIDARITÉ EST DANS NOS GÈNES**



# Les colis de Noël

Comme les années précédentes,  
la distribution des colis de Noël  
s'effectuera à votre domicile

## le SAMEDI 14 DECEMBRE

Sont concernées, les personnes âgées de 70 ans et plus ainsi que les bénéficiaires de l' « Allocation Adulte Handicapé » **à taux plein uniquement** (montant mensuel au 1<sup>er</sup> avril 2019 : 860.00 €).

Si vous n'êtes pas inscrit (es) sur les listes électorales, merci de bien vouloir compléter le coupon, ci-dessous, et **le déposer au C.C.A.S., 4<sup>ème</sup> étage de la Mairie avant le 30 octobre 2019**, ainsi votre colis pourra être livré le 14 Décembre 2019.

**A défaut** d'actualisation, avant le 30 octobre, votre colis ne pourra être livré le jour de la distribution.

Nom et Prénom .....

Adresse : .....

Tél. ....

Date de naissance : .....

A.A.H. : OUI  NON

(Afin de valider annuellement l'inscription pour les bénéficiaires de l'AAH, fournir **OBLIGATOIREMENT** avant le 30 octobre 2019 au C.C.A.S une attestation de paiement de la CAF datant de moins de 3 mois).

RENDEZ-VOUS ANNUEL !  
semaine Bleue  
ANNOEULLIN  
Centre Communal d'Action Sociale

**Repas Spectacle ANNUEL**  
Dimanche 6 Octobre  
A 12H - SALLE DES FÊTES  
Attention, places limitées

**NOUVEAU**

Nouvelle animation  
Spectacle éfrancfolies

Conditions d'inscription  
Avoir 69 ans et plus, résider sur la commune d'Annoeullin  
Inscription du 2 au 13 septembre 2019 auprès du CCAS  
Service Communication, au 1<sup>er</sup> étage de l'Hôtel de Ville. (Sandrine)

Cette année, un coupon vous sera remis au moment de votre inscription.  
Il sera à présenter à l'entrée de la salle le 6 octobre.

Centre Communal d'Action Sociale : Hôtel de Ville - Grand'Place - 59112 Annoeullin - Tél. 03 20 90 41 58

## Nouvelle animation ! Nouveau mode d'inscription !

**Remise immédiate du coupon  
au moment de l'inscription  
(Voir fiche détaillée jointe)**

**Pour tout renseignement  
03 20 90 41 58  
sandrine.meurant@ville-annoeullin.fr**



Éditée par le CCAS de la Ville d'Annoeullin  
Directeur de Publication : Philippe Parsy, Maire, Président du CCAS  
Conçue et réalisée par le Service Communication de la Ville d'Annoeullin  
Crédits photos : Service Communication de la Ville d'Annoeullin  
Impression : Imprimerie HECHTER à Vendin les Béthune

### C.C.A.S

Hôtel de Ville, Grand Place  
4<sup>ème</sup> étage

59112 Annoeullin

Tél. 03 20 90 41 55

Fax : 03 20 85 94 16

christine.leroy@ville-annoeullin.fr